

42-1973.

E C O L E N A T I O N A L E S U P E R I E U R E

D E S B I B L I O T H E Q U E S

A N N E E 1 9 7 2 - 1 9 7 3

o o o o o o o o o

L E S B I B L I O T H E Q U E S P O U R A V E U G L E S

E T

L ' I M P R I M E R I E B R A I L L E

o o o o o o o

Note de Synthèse de

Martine NORBERGEN

Sous la direction de

Madame HONORE, Conservateur en
chef à la Direction des entrées
à la Bibliothèque Nationale.

et de

Monsieur THIRION, Conservateur
en chef à la Direction des
Bibliothèques et de la lecture
publique.



assistés de

Monsieur CUZIN, Conservateur
à La Bibliothèque Municipale
du 5^e arr.

LES BIBLIOTHEQUES POUR AVEUGLES ET
L'IMPRESSION D'OUVRAGES ET DE REVUES BRAILLES

Notre étude a pour but de connaître les réalisations existant à l'intention des aveugles dans le domaine de la lecture.

Elle a porté aussi bien sur les bibliothèques brailles sonores et gros caractères que sur l'impression et la diffusion d'ouvrages et de revues de ce type.

La méthode a consisté à effectuer une enquête précise auprès des établissements intéressés auxquels nous avons envoyé un questionnaire détaillé comportant plus de 150 éléments. (voir annexes 7 et 8)

Nous avons d'abord testé oralement ce questionnaire au cours de plusieurs visites qui ont permis d'apporter un aspect concret et tangible à cette étude, (ci-dessous p.25) et d'éclairer par la suite les résultats chiffrés.

Le texte renverra constamment aux différents tableaux réalisés à partir du dépouillement des réponses obtenues. Ce dernier a été scindé en deux parties, le domaine du braille d'une part et celui du sonore d'autre part, bien que pour l'handicapé visuel ces deux possibilités soient souvent complémentaires. Je me suis occupée uniquement de l'analyse et du commentaire des questionnaires concernant le domaine du braille, laissant à Denise Tawa l'étude du sonore.

Le braille n'est pas la première écriture imaginée pour les aveugles. En fait, c'est Valentin Haüy qui systématisa le procédé (Barbier) des caractères ordinaires en relief à l'intention des élèves de la première école spéciale qu'il fonda à Paris en 1784.

Cette école est aujourd'hui l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles, (I.N.J.A.) et on peut y voir un véritable musée, aussi bien en ce qui concerne les documents, que les appareils autrefois utilisés.

En 1852 un musicien français, aveugle depuis l'âge de trois ans, Louis Braille, inventa l'alphabet conventionnel en points saillants, système qui s'applique aux chiffres, à la musique et aux lettres.

Cet alphabet comporte 6 points à la base, dont les positions différentes permettent de réaliser 63 signes. L'acuité tactile est beaucoup plus sensible à des points en relief, espacés les uns des autres, qu'à des lignes continues comme les présentent les caractères ordinaires, et c'est ce que Braille découvrit.

On peut s'étonner aujourd'hui à la pensée que ce procédé ne rencontra pas d'emblée un enthousiasme total et qu'il s'opposa à des résistances.

Un autre phénomène, récent celui-là, a fortement contribué à élargir les possibilités apportées aux aveugles. Il s'agit de l'apparition des premières bibliothèques sonores aux environs de 1955 et, depuis trois ou quatre ans, celle des minicassettes.

Dès lors une question se pose : la perfection des techniques sonores, leur vulgarisation très rapide, vont-elles se développer parallèlement au braille, ou sont-elles au contraire destinées à évincer cette méthode de lecture?

De fait, les aveugles tardifs qui ont des difficultés à s'adapter au braille, (surtout à l'écriture abrégée) beaucoup plus rapide pour le lecteur que l'écriture intégrale), doivent parfois s'en tenir à l'écoute des cassettes.

Mais il ne semble pas que le braille, même traditionnel, puisse être abandonné au profit du sonore. On peut en effet faire deux constatations à ce sujet.

D'ordre pédagogique essentiellement. Le sonore est réservé aux adultes dans la mesure où l'épanouissement intellectuel de l'enfant ne peut être mené à bien si l'on s'en tient à favoriser seulement le domaine de la perception auditive. Car dans ce cas l'enfant n'est pas poussé à faire l'effort de surmonter une certaine passivité.

La lecture, contact direct avec le texte, demeure primordiale.

D'autre part on ne peut affirmer que le sonore, malgré son indéniable essor et ses multiples avantages, ait remplacé la lecture parmi les adultes, ni fait disparaître l'efficacité et l'importance du livre braille.

Ainsi, un aveugle qui pratique le braille n'abandonne pas forcément et de façon systématique la lecture d'un livre parce qu'il aura la possibilité de l'entendre sur bande, de même qu'un "voyant" ne cessera pas nécessairement ses habitudes de lecture, sous le prétexte qu'il

peut écouter des pièces enregistrées ou des poésies sur disques. On peut dire que l'apport de ces deux modes d'appréhension d'un texte est différent et que tous deux peuvent éventuellement se compléter.

Le sonore suit une évolution parallèle au braille, apte à combler ses lacunes, principalement en ce qui concerne l'information courante, beaucoup plus rapide grâce aux bandes.

LE BRAILLE DANS LA FRANCOPHONIE

Il y a en France 30.000 aveugles, (120.000 aux Etats-Unis; 2/3 de la totalité des aveugles se trouvent dans le tiers-monde) Mais 20.000 d'entre eux ont plus de 60 ans et ne lisent pas le braille.

Les besoins dans ce domaine sont importants. Les besoins, sans aucun doute, mais les réalisations existantes ?

Notre enquête a porté sur quelques établissements du Canada, de Suisse, de Belgique, dont nous avons obtenu des réponses, (le questionnaire envoyé aux Etats-Unis, Californien, n'a pas été retourné) mais les chiffres obtenus reflètent principalement la situation en France.

Sur environ 70 questionnaires envoyés, une trentaine de réponses sont parvenues, (ci-dessous page 26). Ce serait insuffisant si les résultats chiffrés différaient de façon importante d'un établissement à un autre, ou s'ils

infirmait d'une manière radicale les visites effectuées, mais il n'en est rien et l'on constate une certaine régularité dans les réponses.

Si l'on examine le nombre des organismes existant à l'intention des handicapés visuels, on remarque immédiatement un paradoxe : environ 80 établissements pour 30.000 aveugles, c'est-à-dire un établissement pour 400 personnes. Cela ne semble pas, à priori, insuffisant. Au risque de choquer on pourrait même dire que c'est trop, car il suffit d'examiner rapidement la situation pour s'apercevoir qu'en réalité les besoins sont loin d'être satisfaits, malgré cet indéniable effort de philanthropie.

La multitude des organismes contribue à une dispersion des moyens, dans la mesure où les ressources de la plupart d'entre eux sont beaucoup trop précaires pour qu'ils puissent bénéficier des techniques actuellement offertes dans le domaine du braille.

Plus de la moitié des établissements sont des "Associations 1901" (sans but lucratif) et qui doivent être reconnues d'Utilité publique pour recevoir des dons et legs avec l'autorisation spéciale de l'administration. (voir tableau n° 1 page 27). Leur date de création varie souvent entre la fin du 19e siècle et le début du 20e.

Ces associations vivent de subventions variables et non de crédits réguliers, ce qui limite d'emblée toute évolution.

Quand il s'agit d'institutions scolaires, le nombre des élèves varie autour d'une centaine et les organis-

mes qui groupent le plus grand nombre d'adhérents se trouvent presque tous à Paris, tel l'Amitié des Aveugles de France, (plus de 10.000 adhérents) ou Pour les Aveugles (plus de 7.000) ou encore l'Association Valentin Haüy. De nombreux aveugles adhèrent à plusieurs organismes à la fois. Les handicapés de province sont défavorisés quant à l'importance des centres mis à leur disposition.

LES BIBLIOTHEQUES BRAILLES.

Sur 28 organismes dont les réponses sont parvenues 14 possèdent une bibliothèque braille. (voir tableau n° 2 page 30)

LE PRÊT

Le prêt se fait de deux façons :

- 1° - Les aveugles peuvent se rendre à la bibliothèque pour effectuer eux-mêmes les démarches. C'est le cas le moins fréquent.
- 2° - Le plus souvent le prêt se fait par envois postaux qui disposent de la franchise.

En fait les véritables centres de prêt sont rares. La majorité des bibliothèques possèdent très peu de titres d'ouvrages. (voir tableau n° 2 page 30). Ce sont le plus souvent des services réservés à l'usage des élèves d'une institution scolaire ou des petites bibliothèques utilisées par les adhérents de telle ou telle association pour aveugles.

Le principal centre est l'Association Valentin Haüy, 5 rue Duroc à Paris (7e), à laquelle s'adresse la majorité des aveugles français qui lisent (9.000 abonnés à la bibliothèque, 20 % à Paris).

Il ne s'agit pas uniquement d'une bibliothèque, mais d'une association créée pour le bien des aveugles et qui s'occupe de l'handicapé visuel dès sa naissance, le dirige vers une école, suit sa rééducation et l'aide par un service social.

La bibliothèque est importante par rapport à ce qui existe ailleurs (25.000 titres) et son rayonnement est international.

Le prêt est généralement gratuit dans toutes les bibliothèques brailles. Sur 14 établissements considérés, un seul demande une cotisation annuelle de 10 Fr.

LES FICHIERS

Les ouvrages sont recensés soit dans des fichiers en noir (écriture ordinaire) ou en braille (voir tableau n° 3 page 32) soit sur des catalogues en noir ou en braille, (voir annexe n° 1)

Un inconvénient majeur : le public ne peut pas toujours les consulter, à peu près dans la moitié des cas seulement, ce qui remet une fois encore l'aveugle dans une situation de dépendance. Les catalogues en braille ne sont pas fréquents et les fichiers brailles sont le plus souvent

réservés au personnel de la bibliothèque et inaccessibles au public. Les nouvelles acquisitions sont annoncées oralement ou figurent dans un catalogue en noir.

Un fichier braille est extérieurement semblable aux fichiers traditionnels en noir. Mais les fiches n'ont que des notices très courtes où figurent seulement le nom de l'auteur, le titre de l'ouvrage et l'éditeur.

Un lecteur peut rarement emprunter un titre intégral à chaque prêt, dans la mesure où l'écriture braille multiplie entre 10 et 20 fois le volume d'un ouvrage normal, les caractères étant beaucoup plus grands. (voir tableau n° 2 page 30)

Quand il s'agit par exemple de mémoires historiques il n'est pas rare d'entendre un lecteur parler de son trentième ou quarantième volume.

Cette caractéristique propre au braille pose de sérieux problèmes de place à toutes les bibliothèques, si l'on considère en outre que le format d'un seul volume dépasse 20 centimètres en moyenne et possède une épaisseur de 4 à 5 cm car le papier utilisé est très épais. (voir annexe n° 2).

Ainsi quand on interroge un bibliothécaire sur le nombre d'ouvrages qu'il possède, il répond généralement en nombre de volumes et non de titres, si l'on ne spécifie pas.

De même le prêt se fait par nombre de volumes pour une durée qui va de quinze jours à un mois de façon généralement libérale.

Mais les lecteurs trouvent-ils ce qu'ils demandent

et les ouvrages actuellement transcrits répondent-ils aux besoins ? (voir tableau n° 4 page 33)

LE CONTENU DES OUVRAGES

Le domaine le plus développé est celui des ouvrages scolaires et même universitaires. Les aveugles font de plus en plus d'études et les besoins s'étendent.

Malheureusement les ouvrages en langues étrangères existant dans les bibliothèques brailles sont rares. (voir tableau n° 5 page 34). Il faut distinguer des exceptions telle par exemple la bibliothèque du Phare du Nord qui possède des livres en latin, grec, anglais, allemand, italien, espagnol, polonais, russe, roumain et même espéranto, ou les bibliothèques des Associations Valentin Haüy de Paris et de Lyon qui communiquent des ouvrages à l'étranger, en particulier des livres pour permettre aux aveugles étrangers d'apprendre le français (Ethiopie, Nigeria, Philippines, Pérou).

Mais en règle générale les échanges avec l'étranger sont très faibles.

Mise à part cette production spécialisée on peut faire plusieurs constatations à partir des catalogues publiés par les bibliothèques. (voir annexe n° 3)

La majorité des ouvrages transcrits sont, soit des romans du XIXe ou de la première moitié du XXe siècle, soit des ouvrages de littérature enfantine, soit des études historiques, soit des manuels destinés à différentes profes-

sions (masseurs, musiciens, standardistes).

En ce qui concerne la littérature proprement dite, on peut la qualifier de "classique" dans son sens le plus large, à savoir une littérature devenue traditionnelle, "passée dans les moeurs", incontestée, rassurante, dont on a tout dit ou dont il n'y a guère à dire.

Le domaine de la poésie n'est pas même effleuré. C'est une lacune totale. A croire que la littérature s'arrête à 1950 si l'on excepte la catégorie des prix littéraires. Il semble que la production braille soit le reflet d'une littérature entérinée qui correspond à une conception de la culture particulièrement figée.

Un ouvrage ordinaire n'est transcrit en braille que dans la mesure où il a été reconnu comme un best-seller, où il a reçu son consensus de validité.

Ceci élimine toutes les parutions contemporaines qui pourraient intellectuellement s'écarter d'une certaine ligne admise par tous.

En fait, pour l'aveugle, tout choix véritable est supprimé. Il ne peut que recevoir, sans aucun moyen d'éviter la sélection imposée.

Je ne pense pas que cet état de fait soit volontaire. Il provient d'abord des structures actuelles de la transcription braille et de leur caractère très limité et artisanal.

Il suffit d'autre part de considérer le nombre des nouvelles acquisitions effectuées en 1972 par les différentes bibliothèques, pour mesurer à quel point les handicapés visuels sont tenus à l'écart de la production littéraire.

(voir tableau n° 2 page 30). Tandis que l'Association Haüy à transcrit 700 nouveaux titres, d'autres n'ont pas accru leur fonds d'un seul ouvrage. La moyenne se situe autour de 35.

Un petit nombre seulement des demandes de transcriptions nouvelles faites par les lecteurs peuvent être satisfaites. (voir tableau n° 6 page 35)

Dans le cas où l'éventualité d'une transcription à la demande n'est pas exclue d'emblée, la proposition est examinée par le responsable ou par une commission, et acceptée si l'ouvrage est dit "d'intérêt général".

Le lecteur doit généralement fournir le livre en noir qui lui est rendu par la suite. Il arrive aussi que la bibliothèque bénéficie de spécimens gratuits d'éditeurs.

Rien n'est très fixé en ce qui concerne la demande de transcription, car la satisfaction de la demande est tributaire des copistes, de leurs goûts, de leur temps libre.

LES COPISTES ET LE BENEVOLAT

Le fonds des bibliothèques s'accroît de deux façons.

Par achat de livres à des sociétés d'impression et de reliure.

Le plus généralement grâce à un travail artisanal effectué à domicile.

Ainsi, la grande bibliothèque braille de France, Valentin Haüy, fait transcrire à la main par des voyants quand il ne s'agit pas d'aveugles qui reproduisent du

braille en braille. Les copistes sont formés sur place. Ce sont en majorité des personnes retraitées ou seules qui cherchent à utiliser généreusement leurs loisirs.

Des appels sont faits à la radio, sur des revues. Des sondages sont effectués.

Il s'agit donc de bénévoles et c'est là, sans doute, que réside l'obstacle essentiel à une production systématique régulière. Mais c'est, actuellement, la seule solution financièrement possible.

Ces personnes travaillent en général quelques heures par semaine sur un ouvrage, ce qui exige un délai beaucoup trop long. Une seule page en noir nécessite une heure de travail et représente environ 4 à 5 pages en braille. (300 pages en 300 heures pour 1.500 pages de braille).

Un copiste ne peut pas transcrire n'importe quel ouvrage. On lui confie des livres qui correspondent à ses aptitudes personnelles, à ses connaissances, (littérature, musique). Certaines personnes sont spécialistes, (langues, sciences) et on leur confie des ouvrages à prêter aux étudiants. (transcrits à la demande). Or, comme les aveugles qui font des études sont de plus en plus nombreux, les copistes sont alors surchargés de travail et cela dans des conditions incroyablement rudimentaires.

Quelques détails le montreront : pour réaliser les figures géométriques qui se trouvent dans les manuels de mathématiques, les copistes emploient les outils les plus hétéroclites, afin d'obtenir des trous différents. (clous, aiguilles, roulette à couture).



Pour donner un exemple du dévouement des copistes on peut citer le cas d'une personne qui a appris l'alphabet arabe pendant trois mois pour recopier un dictionnaire.

Il se pose également un problème essentiel en ce qui concerne les ouvrages scolaires transcrits à la demande et qui sont confiés à des copistes rapides.

Il y a des dates impératives à respecter dans ce domaine. Or les nouveaux titres des ouvrages scolaires de l'année suivante ne sont connus qu'en Juin. Cela nécessite une planification rigoureuse pour déterminer à quels copistes seront confiés ces livres, qui ne seront pas terminés avant le mois de novembre ou décembre, quelle que soit la date du début des cours.

A cela s'ajoute la question de la reliure qui exige encore un délai de 15 jours, c'est-à-dire un nouveau retard. Cela conduit à se contenter d'un ouvrage broché et non relié. (85 volumes brochés à Valentin Haüy en Février 1973).

La situation n'est guère différente dans les autres bibliothèques, (voir tableau n° 7 page 36). Certaines possèdent des machines, Perkins le plus souvent, dont on expliquera le mécanisme dans le chapitre consacré à l'imprimerie braille, où l'on rencontre des problèmes voisins.

Le nombre des personnes appointées est très faible par rapport à celui des bénévoles dont le temps de travail par semaine est particulièrement faible. (voir tableau n° 7 page 36).

Si rien n'est tenté le plus rapidement possible, il

n'y a aucune raison d'amélioration. Il semble même que l'écart entre la masse de production littéraire actuelle et la transcription braille doive s'accroître de plus en plus, si aucune mesure n'est envisagée.

Une question a été posée en conclusion aux différents établissements possédant des bibliothèques : "Quels sont vos projets d'aménagement ?" La réponse a été à peu près nulle dans presque tous les cas.

Il existe actuellement une initiative que l'on peut considérer comme une des solutions possibles. Il s'agit de la Bibliothèque Municipale de Toulouse dont la section braille a été créée en 1930 et qui connaît depuis peu une évolution particulièrement intéressante, (108 abonnés). Une annexe de 240 m² est en projet. Le catalogue montre les efforts faits pour réaliser une production qui soit davantage en accord avec les exigences de l'actualité.

Serait-il impossible de reproduire cet exemple et de le généraliser au maximum ?

Il faut noter qu'à la Bibliothèque Municipale de Toulouse les transcriptions sont faites par des personnes appointées. On peut toutefois regretter que celles-ci ne bénéficient pas de machines. (un des modèles coûte environ 750 Frs, prix qui ne paraît pas, à priori, insurmontable.

Face aux limites constatées dans le domaine des bibliothèques brailles il y a des éléments positifs. Des fonds existent dans plusieurs villes de France, et, si peu importants soient-ils en général, ils constituent une base.

De plus il faudrait être en mesure de généraliser le travail appointé. On peut supposer que le mode de production serait plus efficace, plus régulier et davantage à même de répondre aux besoins.

L'IMPRIMERIE BRAILLE. OUVRAGES ET REVUES.

La situation des bibliothèques pour aveugles est étroitement liée à celle de l'imprimerie braille. Le seul fait que les bibliothèques possèdent leurs propres copistes est significatif des lacunes de l'imprimerie. L'achat d'un volume imprimé relié est onéreux puisqu'il revient à 50 Frs en moyenne.

Sur 28 réponses obtenues, 7 établissements seulement impriment et vendent des publications brailles. Leur imprimerie a généralement pris naissance avec l'Association elle-même. (voir tableau n° 8 page 38)

Les différents établissements présentent tous, ici encore, un aspect artisanal et leur production est extrêmement limitée. Il suffit de mesurer le nombre de nouveaux titres imprimés en 1972 ainsi que depuis la création de l'imprimerie pour s'en rendre compte (voir tableau n° 8 page 38)

Parallèlement les tirages sont très peu élevés (de 25 à 100 en général) et le délai d'impression est environ de 3 mois. Les demandes ne sont pas toujours satisfaites par manque de crédits, de personnel, de machines. On peut citer l'exemple d'un ouvrage scolaire demandé en Septembre

et pas encore livré en Février alors qu'il était déjà épuisé chez l'éditeur.

En ce qui concerne le matériel utilisé, il s'agit de machines américaines, anglaises ou allemandes; jamais plus d'une seule clicheteuse et une ou deux presses souvent anciennes.

Quant au personnel employé pour actionner ces machines et procéder à la reliure des ouvrages, il varie entre 1 personne à mi-temps et 3. (voir tableau n° 8 page 39)

Les ouvrages le plus souvent imprimés sont des livres d'études ou des traités professionnels.

LES REVUES BRAILLES

Sur 28 établissements ayant répondu au questionnaire, la moitié diffusent des revues brailles.

Cependant il faut noter qu'il s'agit le plus souvent d'initiatives très limitées, presque dans la moitié des cas positifs (7) l'organisme ne diffuse que "sa" revue. Le nombre d'exemplaires est presque toujours légèrement supérieur à celui des abonnés car les Associations distribuent fréquemment quelques revues pour se faire connaître du public et recueillir aussi des dons et legs. Il se situe entre 70 et 2.000 avec une moyenne de 300 (voir tableau n° 9 page 40)

Les titres des revues ne figurent pas souvent sur des catalogues et si c'est le cas ceux-ci sont très rarement en braille.

Le prix des abonnements varie entre 6 Frs et 25 Frs

pour une périodicité dont la fréquence la plus élevée est mensuelle, ce qui est peu pour des publications de ce type dont la finalité pourrait-être, outre la distraction des lecteurs, une possibilité d'information et d'actualisation des connaissances. Ils sont réduits sur ce plan à se contenter de la radio.

Un autre détail propre à montrer les limites matérielles caractéristiques de ce domaine réside dans le nombre très restreint de pages que comportent les revues imprimées en braille (voir tableau n° 9 page 40). Il va de 8 à 68 pages, avec une moyenne de 40)

LE CONTENU DES REVUES

Les revues brailles sont de plusieurs types : certaines sont le fruit d'une sélection d'articles, réalisée à partir de revues enfantines, comme celles du Groupement des Intellectuels Aveugles, G.I.A., 5 rue Duroc à Paris, qui publient 6 revues dont les abonnements varient entre 7 et 90 Frs.

Les maisons éditrices des revues en noir envoient parfois directement les articles à la suite d'accords préalables, ou le plus souvent la revue intégrale.

Il en est de même à l'Association Valentin Haüy de Paris pour la revue "Salut les Copains". Dans ce cas précis c'est un membre du personnel de l'équipe "S.L.C." qui s'occupe régulièrement de la transcription des extraits. Cette initiative paraît très intéressante et mériterait, elle aussi,



d'être étendue à des revues d'intérêt peut-être plus général.

Il existe aussi des publications dans le domaine musical, religieux et professionnel, des revues dites d'intérêt général ou de vulgarisation scientifique.

Une information du Québec à ce sujet montre qu'il serait possible de répondre aux besoins créés par l'actualité : l'Institut Louis Braille, situé à Longueuil dans la Province du Québec, transcrit des journaux "bien cotés" au Canada.

Les revues en noir sont très rarement retranscrites intégralement.

Deux visites essentielles effectuées en particulier dans les deux plus grands établissements parisiens permettent d'éclairer ces constatations, relatives aussi bien à l'impression des ouvrages qu'à celle des revues et de leur donner un aspect plus concret.

Il s'agit de l'imprimerie de l'Association Valentin Haüy, rue Duroc, et de l'Institut National des Jeunes Aveugles, Boulevard des Invalides, déjà mentionnés à plusieurs reprises.

L'Association Valentin Haüy.

Le principe de l'imprimerie braille est le même que celui de l'impression ordinaire. La différence réside dans l'écriture ponctuée.

L'imprimeur utilise des plaques d'aluminium (autrefois de zinc). Une machine imprime deux plaques à la fois,

c'est-à-dire quatre pages, recto et verso. Les machines sont calculées de façon que les creux du verso se trouvent au milieu des aspérités du recto. (interpoints).

Les revues et les livres sont généralement transcrits du noir en braille.

La machine électrique possède 5 boutons, pour les 6 points de l'écriture braille, le 6ème est actionné par la paume de la main.

C'est un appareil lent et particulièrement bruyant. La main gauche lit le texte en braille sur le papier tandis que la main droite transcrit le tableau de la machine. Il y a deux machines de ce type et une autre moins "perfectionnée" mécanique. On obtient alors deux feuilles métalliques couvertes de signes et pliées que l'on introduit dans la presse. On peut alors y appliquer la feuille de papier à imprimer. Sur la presse réservée aux ouvrages on doit faire ce geste autant de fois que l'on désire réaliser d'exemplaires. Ce système est très artisanal, car il faut replacer chaque feuille à la main. On fait entre 10 et 30 exemplaires seulement. Les épreuves sont alors relues et pour corriger on efface le point en relief avec un poinçon spécial.

L'imprimerie emploie quatre personnes, chacune étant polyvalente.

Il en va différemment en ce qui concerne les périodiques dont la presse est automatisée, ce qui permet de réaliser de nombreux exemplaires grâce à un système de rouleaux.

L'Association Valentin Haüy imprime surtout des revues professionnelles pour musiciens, secrétaires, masseurs,

standardistes et les textes lui sont fournis par des groupes représentant les différentes corporations.

Excepté pour la Revue Braille éditée par la maison les articles concernent surtout les aveugles. Elle imprime aussi le catalogue des livres brailles mis en vente.

L'Institution Nationale des Jeunes Aveugles.

L'Institution groupe actuellement 140 élèves depuis la 6e jusqu'à la fin du secondaire. (jusqu'en 1965 le primaire également).

Autrefois il possédait une imprimerie qui représentait la production la plus importante en France dans le domaine scolaire du primaire, l'A.V.H. couvrant l'ensemble des aveugles.

Louis Braille y enseigna et c'est là que son écriture fut expérimentée par compétition avec les lettres en relief.

Aujourd'hui l'Institut s'adresse à différents imprimeurs, tels La Lumière par le Livre, 3 rue Jacquier, ou l'Amitié des Aveugles de France. Ceux-ci fournissent la liste de leurs impressions et répondent aux demandes.

Le domaine de l'imprimerie scolaire braille connaît d'importants problèmes.

L'Institut a beau posséder des stocks, les programmes changent constamment. De plus, le contenu de l'enseignement de cette école a évolué. Autrefois il comportait principalement un enseignement littéraire et musical, assez figé.

Le développement de l'enseignement jusqu'au baccalauréat fut la cause d'une nette évolution dans le domaine du braille. Cette évolution est de deux ordres :

Intellectuel : pour citer l'exemple des mathématiques, les transpositeurs doivent être spécialisés et disposer d'un temps suffisant. Il est devenu indispensable que des personnes ayant un niveau d'ingénieur apprennent le braille.

Technique : une invention récente ouvre des perspectives nouvelles au braille. Il s'agit de l'utilisation d'un support plastique. On réalise un seul exemplaire sur papier un peu fort et on le multigraphie par un système qui utilise l'action de la chaleur pour ramollir le plastique auquel on imprime les reliefs.

Le tirage se fait grâce à une machine à thermophormer. On peut ainsi faire un nombre d'exemplaires illimité, très rapidement, avec un seul exemplaire à la base. (voir annexe n°4) un modèle de ce support plastique).

L'Institut lui-même possède les appareils nécessaires à ce procédé. Ils sont utilisés directement par les professeurs voyants qui peuvent ainsi fournir un texte de la leçon du jour à chaque élève, grâce à une machine à écrire qui transforme directement l'écriture normale en braille et n'exige qu'une frappe traditionnelle. (Il s'agit d'une machine I.B.M., prix 4.000 Frs).

L'Institut possède également un appareil à relier instantané pour le support plastique (système de trous tra-

versés par des anneaux de plastique, déjà utilisé dans l'édition courante pour certaines brochures).

Ce procédé plastique présente donc de très nombreux avantages et pourrait représenter une des solutions d'avenir pour le braille : gain de temps, résistance par rapport à l'usure rapide des reliefs du papier, utilisation individuelle aisée, nombre illimité d'exemplaires. (On peut même réutiliser les feuilles de plastique.)

Mais cette invention présente certains inconvénients dont on ignore s'ils prévaudront sur les qualités du système. D'une part le support plastique procure une sensation parfois désagréable sous les doigts, transpiration, électricité statique, et d'autre part on ne peut imprimer que le recto, ce qui exige deux fois plus de place pour la conservation.

On aurait pu penser, à la suite de la première partie de cette étude, que les lacunes constatées aussi bien dans le secteur des bibliothèques que dans celui de l'imprimerie brailles sont dues au fait qu'il n'existe sous le rapport des réalisations techniques propres au braille que des appareils de conception vétuste et d'efficacité très limitée et qu'aucune amélioration ne sera possible tant que rien ne sera fait sur le plan technique. Or il n'en est rien. Des appareils plus perfectionnés existent; machines électriques qui transforment directement l'écriture normale en

braille, presses automatiques, etc, ce qui ne signifie pas qu'une perspective d'évolution technique encore plus élaborée soit impossible, par exemple grâce à l'utilisation de la composition programmée; ou de la lecture automatique.

Mais toutes ces réalisations sont hors de portée pour les différents établissements étant donnée la situation financière et les structures actuelles du marché du braille.

Il est important de préciser qu'au cours de cette étude il ne s'agissait pas de minimiser les efforts souvent importants réalisés par les différents organismes créés pour les aveugles. Au contraire, ce travail a consisté à essayer de montrer la faiblesse de leurs moyens, disproportionnés par rapport à leur volonté de progresser et d'être efficaces, et aussi bien entendu par rapport aux besoins.

Il est à souhaiter qu'une restructuration du réseau braille actuel permette des économies assez importantes pour obtenir, par des réalisations nouvelles, un gain de temps et un développement de la production braille. Une seule solution apparaît, indispensable : la prise en charge par l'état du réseau braille grâce à une étude suivie et spécialisée de ce domaine et à des subventions régulières, car le "marché" du braille qui existe n'est pas rentable et on ne doit pas s'attendre à ce qu'il le soit.

Il faudrait envisager une centralisation des efforts et des moyens, à la fois pour le prêt des livres et pour leur impression.

On pourrait imaginer d'accroître l'importance de l'organisme parisien qui fait office de centrale de prêt en le doublant systématiquement de dépôts étroitement coordonnés en Province, (par exemple dans les Bibliothèques Municipales) et de créer une sorte d'annexe de l'Imprimerie Nationale pour les éditions d'ouvrages brailles. Pourquoi ne pas penser aussi à l'implantation de petits secteurs brailles à l'intérieur même des grands services de presse traditionnels.

Face à tout cela on est contraint de faire cette affirmation monstrueuse, qu'"il n'y a pas assez d'aveugles en France" si l'on en compare le nombre à celui des États-Unis.

C'est une réflexion émise par un responsable d'un service de copistes.

Il existe peut-être une possibilité pour pallier cet obstacle : créer des réseaux internationaux, des échanges interbibliothèques, des coordinations entre les imprimeurs et éditeurs de l'Europe francophone et du Canada. C'est une initiative envisageable puisqu'elle a été réalisée par une imprimerie française avec un Institut du Québec.

Pourquoi ne pas étendre cette pratique et donner peu à peu aux efforts réalisés un aspect national d'abord et international ensuite.

VISITES EFFECTUEES DANS DIFFERENTS ETABLISSEMENTS PARISIENS

- 1° - Centre ophtalmologique des Ecoles,
19 rue André Brechét - 17e
- 2° - Groupement des Intellectuels Aveugles,
5 rue Duroc - 7e
- 3° - Institut National des Jeunes Aveugles,
56 Boulevard des Invalides - 7e
- 4° - Le Livre de l'Aveugle,
7 rue Duroc - 7e
- 5° - Association Valentin HaÛy,
5 rue Duroc - 7e (Bibliothèque, imprimerie, copistes)
- 6° - Société d'Impression et de Reliure
du Livre pour les Aveugles,
9 rue Duroc - 7e

oooooooooooo

Sur 77 questionnaires, 29 réponses

Sur 29 établissements :

- 14 possèdent une bibliothèque braille.
- 7 possèdent une bibliothèque sonore.
- 1 possède des ouvrages en gros caractères.

- 14 diffusent des revues brailles.
- 4 diffusent des revues sonores.
- 1 diffuse des revues à gros caractères.

- 7 impriment des ouvrages brailles.
- 3 enregistrent des publications sonores.
- 1 imprime des ouvrages à gros caractères.

Sur les 29 établissements ayant répondu, 7 ne possèdent aucun matériel.

oooooooooooo

Dans les tableaux suivants les noms des différents établissements sont parfois limités à des sigles ou à des indications sommaires, parfois même à des chiffres. En effet l'intérêt de l'étude réside avant tout dans le contenu des résultats et non dans leur appartenance à tel ou tel organisme.

oooooo

Tableau N° 1

ETABLISSEMENTS NE POSSEDANT PAS DE MATERIEL POUR AVEUGLES

	Établissement	Statut	Date de création	Nombre d'élèves
1	A.F.F.O.B. Paris	Association 1901	1978	119
2	Institut Royal de Bruxelles	Association 1901	1952	119
3	Fond. Davel à Versailles	Association 1901	1958	150
4	Institution des J. aveugles Lyon	Association 1901	1879	70
5	Institution des Aveug. Still à Mutzig	privé	1895	73
6	Plénée-Jugon Centre rural pour Aveugles	privé (siège : Croisade des Aveugles Paris		
	A.N.R.T.P. Paris	Association 1901	1954	90

voir pages suivantes.....

Tableau N° 1 bis

ETABLISSEMENTS POSSEDANT DU MATERIEL POUR AVEUGLES

Etablissement	Statut	Date de création	Nombre d'élèves	Nombre d'adhérents
1 A.V.H. Lyon	Association 1901 Reconnue d'utilité publique en 1891	1889		900
2 A.V.N. Nice	Assoc. 1901 recon. d'utilité publ. en 1891			
3 A.V.N. Paris	Assoc. 1901 recon. d'utilité publ. en 1891	1889		9.000
4 A.G.M.A.F. Paris	Assoc. 1901	1948	580	
5 Lycée Beauregard Nancy	Etablissement public	1966	22	
6 Institut Nazareth Montréal	privé	1861	116	
7 B. M. Toulouse	Statut des B.M.	1930		106
8 Pour les Aveugles Paris	Assoc. 1901 recon. d'util. publique	1917		7.000 620
9 Amitié des Aveugles de France	Assoc. 1901	1917		10.000
Le Phare du Nord	Assoc. 1901	1952		3.213

Suite du Tableau N° 1 bis

11	I.J.A. de Bordeaux	Assoc. 1901	1881	70	
12	Amicale des anciens Grilleurs	Assoc. 1901	1945		350
13	Lausanne Fondation Suisse		1927		100
14	S.I.R.L.A. Paris	Assoc. 1901	1923		
15	Saint-Mandé	Institut Département.	1887	140	230
16	A.V.H. Rennes	Assoc. 1901	1905		500
17	Imprimerie braille Amancey	Assoc. 1901		48	
18	Institut Louis Braille CANADA	privé	1953		
19	Bibliothèque Municipale Le Mans	B.M.	1916		1
	G.I.H.P.	Assoc. 1901			

Tableau N° 2

	Etablissements	Nombre de titres	Nombre de volumes	Nouvelles acquisitions en 1972	Prêts en 1972
1°	A.V.H. Rennes	455	1.300	8	250
2°	Institut Braille CANADA	1.490	3.600	225	774
3°	Bibliothèque Municipale Le Mans	478	1.343	0	3
4°	A.V.H. Nice	907	4.362	26	5.500
5°	A.P.S.A.H.	400	400		
6°	Lycée Nancy	25	150	5	
7°	Institut Nazareth Montréal	5.751	18.765	218	9.219
8°	Bibliothèque Municipale Toulouse	1241	10.112	25	
9°	Pour les Aveugles Paris	561	2.623	87	1.120
10°	Le Phare du Nord	4.841	20.000	74	7.211

Suite du Tableau N° 2

	Etablissements	Nombre de titres	Nombre de volumes	Nouvelles acquisitions en 1972	Prêts en 1972
11°	Institut des Jeunes Sourds et Jeunes Aveugles de Bordeaux		3.000	30	
12°	Saint-Mandé		7.000		
13°	A.V.H. Lyon	1.100	8.000	33	400
14°	A.V.H. Paris	25.000	180.000	700	14.000
15°	I.N.J.A.	chiffres non communiqués.			

Tableau N° 3

CATALOGUES ET FICHIERS DES BIBLIOTHEQUES

Sur 14 Etablissements	
Fichiers en noir	6
Fichiers en braille	5
Catalogues imprimés en noir	7
Le public peut-il le consulter	8
Est-il en vente ?	2
Est-il gratuit ?	4
Le public ne le consulte pas	6

LES OUVRAGES BRAILLES
GENRES PREDOMINANTS DANS LES BIBLIOTHEQUES

o o o o o o o

- 1° - Eventail varié.
- 2° - Romans.
- 3° - Romans - Ouvrages historiques.
- 4° - Livres scolaires - Rapports de conférences.
- 5° - Livres scolaires.
- 6° - Eventail varié, mais peu important.
- 7° - Romans - Ouvrages historiques.
- 8° - Romans - Textes classiques.
- 9° - Fonds comparable à celui d'une B.M. et livres scolaires.
- 10° - Bibliothèque de loisirs pour les élèves.
- 11° - Livres scolaires.
- 12° - Romans - Ouvrages historiques.
- 13° - Eventail varié et important. (Association Valentin Haüy)
- 14° - Romans.

o o o o o o o o

Tableau N° 5

B I B L I O T H E Q U E S

	La bibliothèque possède-t-elle des ouvrages en langues étrangères.	Fait-elle des échanges avec l'étranger ?
1	Très peu en anglais, italien, espagnol. (manuels)	oui achats et offres
2	non	non
3	non	non
4	non	non
5	oui : All. Angl. Ital. Latin. (manuels)	non
6	Très peu en angl. esp. allemand.	non
7	non	non
8	non	non
9	non	non
10	Oui : en espagnol	non
11	non	non
12	non	non
14	Oui : latin, grec, angl., all. ital. esp. roumain, polonais, russe, espéranto.	oui
13	oui africains et arabes pour apprendre le français.	non

Tableau N° 6

BIBLIOTHEQUES

TRANSCRIPTIONS A LA DEMANDE ACCEPTEES

6 oui - 6 non - 3 rarement.

1°	-	oui	(Association Valentin Haüy à Paris)
2°	-	non	(l'I.N.J.A. renvoie les demandes à l'A.V.H.Paris)
3°	-	occasionnellement, mais fournir le livre en noir	
4°	-	non	
5°	-	non	
6°	-	non	
7°	-	oui, mais fournir le livre en noir.	
8°	-	rarement.	
9°	-	non	
10°	-	non, sauf cas particulier.	
11°	-	oui, si l'ouvrage est d'intérêt général.	
12°	-	oui, fournir livre en noir et payer le prix du papier.	
13°	-	oui, fournir le livre en noir.	
14°	-	oui, si le livre n'est pas dans une autre bibliothèque.	
15°	-	très exceptionnellement. (fournir le livre en noir)	
16°	-	non	

Tableau N° 7

LES TRANSCRIPTIONS POUR LES BIBLIOTHEQUES

Transcriptions	Etablissement N° 1	Etabl. N°2	Etabl. N°3	Etabl. N°4	Etabl. N°5
A la tablette		x		non	
A la machine	x		pas	non	x
Marque de la machine	?			pas	Perkins
Personnel bénévole	24	8		pas	1
Appointé	16			de	
				transcrip-	5
				tions	
Temps consacré	indéterminé	1 ou 2 heures par jour		nouvelles.	indéterminé

Suite du tableau N° 7

Transcriptions	Etabl. N°6	Etabl. N°7	Etabl. N° 8	Etablis. N° 9
Tablette	x		rarement	x
Machine	x	x	x	x
Marque	Perkins	Perkins	Picht Blista	Thermoform Duplicateur Espinasse
Personnel bénévole	x	10	x	
Appointé	x			2
Temps consacré	35 h par semaine en tout		20 & 30 heures par semaine en tout	variable

voir page suivante pour suite

établissements N° 10 - 11 - 12 & 13

Suite Tableau N° 7

Transcriptions	Etablis. N° 10	Etablissement N° 11	Etablis. N° 12	Etablis. N° 13
Tablette	x	x	x	x
Machine			x	x
Marque			I.B.M. Perkins Blista	All. Angl. Am.
Personnel bénévole	30		95	10
Appointé		8		
Temps consacré	?	2 heures par semaine chacun	10 h.	?

14 - Les transcriptions faites à l'Association Valentin Haüy
ont été commentées précédemment.

Tableau N° 8

I M P R I M E R I E B R A I L L E

Création de l'imprimerie	Catalogue	Nombre de titres en 1972 (nouveaux)	Nombre de titres depuis création	Tirage en Exemplaires	Schémas
1° A.V.H.	braille	plusieurs centaines	340	20 exempl.	oui, pour livres scolaires
2° 1917	noir braille	25		50 exempl.	
3° 1923	noir braille			100 exempl.	
4° 1948	noir braille	3	48	50 exempl.	non
5° 1965	noir braille	15	127	25 à 35 exempl.	oui

voir page suivante

Suite du tableau N° 8

	Typographie			Matériel		P e r s o n n e l		
	Format.	N. de lignes	N. de caractères	N. de cli- cheteuses	presses	A la cli- cheteuse	à la presse	à la reliure
1°	34/27	30	38	3	2	3	2	2
2°	28/44	26	31	1 américaine	1 "Vic- toria"	2	1	
3°		22	28	1 améri- caine de 50 ans	celles de l'AVH	1		15 bénév. 3 après- midi par semaine
5°		30	40	2 allem.	2	2	1,5	0,5
6°	Association Valentin Haüy, voir commentaire précédent.							
7°	Institut National des Jeunes Aveugles : impression sur plastique, Voir commentaire précédent.							

Voir suite de ce Tableau N° 8

feuille suivante

Complément au Tableau N° 8

	poids de papier par an	Format plastique	machines à transformer	poids de plastique
..... 1°	10 tonnes	50 / 40 et 30 / 29	2	600 kg
..... 2°	1,5 tonne			
..... 3°				
..... 4°	4.500 kgs			
..... 5°	10 tonnes			
..... 6°	Association Valentin Haüy, voir commentaire précédent			
..... 7°	Institut National des Jeunes Aveugles : impression plastique, voir commentaire précédent.			

Tableau N° 9

REVUES BRAILLES

N. de titres	Catalogue	Prix abon.	N. de pages	Périodicité	N. d'abon.	% rédacteurs intern.	Revue en noir de base	% de la revue transcr.	tirage
5	en noir	20 15 25 15 20	60 54 65 60	bim. mens. mens mens	1700	10 %	divers et nombr.	5 %	
2	non	18 20	52 48	mens.	280		Revue d'intérêt gén. ou de vulga. scientifique.		325 190
1	non	bénévole	44	trim.	70				90
1	non	gratuit		ann.					
15	braille	11 6 2 gratuits	8 16 20 64	trim. bim. mens.	250		religieuse	1 à 100%	80 100 130 125
1	non	gratuite	68			10%	journaux bien cotés au Canada		1.390

voir page suivante

Suite du tableau N° 9

REVUES BRAILLES

n. de titres	Catalogue	Prix abon.	n. de pages	Périodicité	n.d' abon.	%rédacteurs intern.	Revue en noir de base	%de la revue transc.	tirage
6	en noir	40 7 20 90 90		bim. ou trim.		0%	Revue enfant.		
1	non	10F	24	bim.	350	20 %	très variable	10 %	350
1 musicale	non	12 F	40	mens.	580	0 %	Diapason Scherzo Journal des JMF	70 %	580
1	non	12 F	59	trim.	75	100 %	G.I.H.P. Informa- tion	100 %	100
2	non			mens					
1	non		40	trim	1000	80 %	0		1.200
1	non	15	30	3 par an	50		nombr. et varia- bles		200
14 prêt	non	de 5 à 23F	60 en moy.	mens. ou bim. ou trim					

LISTE DES ETABLISSEMENTS QUI ONT REPONDU AU QUESTIONNAIRE.

- 1 - Centre Rural pour Aveugles. La Villeneuve-Ste-Odile
22640 - PLENEE-JUGON
- 2 - Imprimerie Braille des Amis des Malades. Nans Ste-Anne
25330 - AMENCEY
- 3 - Institution des Jeunes Aveugles. 61, rue de Marseille
33000 - BORDEAUX
- 4 - Amicale des Anciens Grillons-Monsieur DOLANGE. 42, rue du Tour de
l'Eglise, 42190 - CHARLIEU
- 5 - G.I.H.P. Monsieur PONCIN - Lycée Georges de la Tour
54000 - NANCY
- 6 - Lycée Beauregard - 54000 - NANCY
- 7 - Le Phare Du Nord, Monsieur BOUQUIN - 90, rue Brule-Maison
59000 - LILLE
- 8 - Institution des Aveugles STILL, 67, MUTZIG
- 9 - Institution des Jeunes Filles Aveugles - 12, rue St-Simon
69 - LYON-VEZ
- 10 - Croisade des Aveugles - 15, rue Mayet
75006 - PARIS
- 11 - Amitié des Aveugles de France - 38, Av. Bosquet
75007 - PARIS
- 12 - S.I.R.L.A. - 9, rue Duroc 75007 - PARIS
- 13 - A.F.O.B. - 14, bis, rue Daru 75008 - PARIS
- 14 - A.N.R.T.P. - 59, Blv Belleville 75011 - PARIS
- 15 - Association pour les Aveugles - 3, rue Jacquier
75014 - PARIS
- 16 - Association Darnel - 64, rue de Montreuil
78000 - VERSAILLES
- 17 - Centre de Rééducation pour déficients visuels,
87700 - AIXE-sur-VIENNE
- 18 - Institut Départemental des Aveugles - 7, rue Mongenot
94160 - St-MANDE
- 19 - Institut des Aveugles - Chaussée de Waterloo 1504
1180 - UCCLE-BRUKELLES
- 20 - La Diligence - Chauderon 14 - 1003 - LAUSANNE (Suisse)

Liste des Etablissements qui ont répondu au questionnaire.

- 21 - Institut Louis Braille - 1255, rue Beauregard, Longueuil, Province
de Québec - CANADA
- 22 - Institut Nazareth - 1460 Est Bld Cremazie - MONTREAL 329 Province
de Québec - CANADA
- 23 - Association Valentin Haüy - 5, rue Duroc
75007 - PARIS
- 24 - Groupement des Intellectuels Aveugles - 7, rue Duroc
75007 - PARIS
- 25 - Bibliothèque Municipale de TOULOUSE
- 26 - Association Valentin Haüy de LYON
- 27 - Association Valentin Haüy de NICE
- 28 - Association Valentin Haüy de RENNES
- 29 - Bibliothèque Municipale du MANS

L'A.V.H. de Paris, la S.I.R.L.A., Le Livre de l'Aveugle, le
G.I.A. et l'INSA ont été interrogés oralement.

